

Conditions définitives datées de novembre 27, 2020

dans le cadre du programme d'émission de

Valour Structured Products Inc.

LEI : 9845001E5QX8B53C0N90

Certificats Tracker Bitcoin Tracker sans maturité

(les « Certificats »)

Le vocabulaire utilisé dans les présentes a la même signification que dans les Conditions générales (telles que celles-ci sont susceptibles d'être modifiées et/ou complétées jusqu'au 27 novembre 2020 inclus) publiées dans le Prospectus de base daté du 16 mars 2021 (le « **Prospectus de base** ») et ses suppléments datés du 20 mai 2021 et du 12 juillet 2021, qui constituent conjointement un Prospectus de base au sens du Règlement (UE) 2017/1129 concernant le prospectus à publier. Le présent document constitue les Conditions définitives des Certificats décrits dans les présentes, qui ont été préparées pour les besoins de l'Article 8 (4) du Règlement relatif au Prospectus et doivent être lues en conjonction avec le Prospectus de base. Un Résumé spécifique à l'Émission des Certificats est annexé aux présentes Conditions définitives. Les informations complètes sur l'Émetteur et les Certificats sont disponibles uniquement sur la base d'une combinaison de ces Conditions définitives et du Prospectus de base. Le Prospectus de base et tout supplément à celui-ci sont disponibles sous forme électronique sur le site Internet de l'Émetteur (www.valour.com).

Conditions générales applicables aux Certificats

1	Série N° :	110
2	Certificate N° :	Non applicable
3	Code ISIN :	CH0573883474
4	Devise de règlement :	de Euro (« EUR »), (la « Devise de règlement »)
5	Nombre de Certificats :	3 000 000 dans la Tranche N° 1
6	Prix d'émission :	14,29 EUR
7	Date d'émission :	3 décembre 2020

Conditions de paiement applicables aux Certificats

- 8** Actif numérique : Bitcoin (BTC) (l'« Actif numérique »).
- 9** Multiplicateur : 0,001
- 10** Date de fixation initiale : 3 décembre 2020
- 11** Frais : 0,000 / 0,0 %, les frais de gestion s'élevant à 0,000 / 0,0 % par an, déduits chaque jour, et soumis à ajustement vers le bas comme cela peut survenir en vertu des Conditions générales 5.
- 12** Heure(s) d'Évaluation : L'Heure d'Évaluation signifie 16h00 CET à chaque date pertinente pour la fixation du taux de change, et 12h00-16h00 CET pour la fixation de l'actif numérique, la valeur étant calculée en tant que moyenne non pondérée des prix des échanges éligibles ou moyenne pondérée des prix pour la période de chaque échange sous-jacent, considéré séparément.
- 13** Marchés initialement éligibles et informations sur la volatilité : Bitfinex, Bitstamp, Coinbase, Kraken
Des informations sur la volatilité et la performance antérieure de l'Actif numérique suivi sont disponibles gratuitement sur :
www.coinmarketcap.com ;
www.bitstamp.net ;
www.bitfinex.com ;
www.coinbase.com ;
www.kraken.com ;

Admission à la négociation

- | | | |
|-----------|---------------------------------------|---|
| 14 | Marchés
réglementés ou
autres : | L'Émetteur a déposé une demande d'admission à la négociation de la série de Titres sur Nordic Growth Market (NGM) en Suède.

Il n'y a aucune garantie que la demande soit acceptée ou qu'il soit possible de conserver une admission à la négociation accordée jusqu'à la Date de Règlement pertinente. |
| 15 | Teneur du
marché : | Mangold Fondkommission AB |
| 16 | Agent de
cotation : | Sans objet |
| 17 | Spread : | Maximum 4 % durant les conditions normales de marché |
| 18 | Lot négocié : | Minimum un (1) Certificat |
| 19 | Premier jour de
négociation : | 3 décembre 2020 |

Informations opérationnelles

- | | | |
|-----------|------------------------------|--|
| 20 | Agent
calcul : | de L'Émetteur |
| 21 | Forme des
Certificats : | Certificats suisses |
| 22 | Système
de compensation : | SIX SIS AG (devrait être imité par Euroclear Sweden AB à l'émission) |
| 23 | Agent
émetteur : | ISP Securities Ltd. |
| 24 | Agent payeur : | ISP Securities Ltd. |
| 25 | Éligibilité
BCE : | Il n'est pas prévu que les Certificats soient BCE éligibles. |

Conditions d'une offre au public

- 26 Offre au public : Sans objet, les Certificats ne font pas l'objet d'une offre au public dans une quelconque juridiction.

Signé à Zoug, Suisse, 27 novembre 2020

au nom de

Valour Structured Products Inc.

Johan Wattenström, directeur

Thomas Ochsner, responsable produit

ANNEXE – RÉSUMÉ SPÉCIFIQUE À L'ÉMISSION

INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS
Les Titres Les titres sont des certificats Tracker Bitcoin Tracker Certificates relevant du Programme d'Émission de Valour Structured Products Inc. (les « Titres ») et de code ISIN CH0573883474.
L'Émetteur L'émetteur des titres est Valour Structured Products Inc. (l'« Émetteur ») (LEI : 9845001E5QX8B53C0N90, n° d'enregistrement aux îles Caïmans : 352409, n° de contact +41768034500), une société enregistrée aux îles Caïmans.
Offrant(s) autorisé(s) Sans objet, les Titres ne font pas l'objet d'une offre au public.
Autorité compétente Le Prospectus de base a été approuvé par l'Autorité de Supervision financière suédoise (la « SFSA ») le 16 mars 2021. La SFSA peut être contactée à finansinspektionen@fi.se , tél. : +46 (0)8 408 980 00. L'approbation du Prospectus de base par la SFSA ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres.
Avertissements <ul style="list-style-type: none">(a) le présent résumé spécifique à l'émission doit être lu comme une introduction au Prospectus de base et aux conditions définitives relatives aux titres ;(b) toute décision d'investir dans les titres doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de base et des conditions définitives relatives aux titres par l'investisseur ;(c) l'investisseur peut perdre la totalité ou une partie du capital investi ;(d) lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire ;(e) la responsabilité civile ne peut être retenue que contre les personnes qui ont présenté ce résumé spécifique à l'émission, y compris toute traduction de celui-ci, mais uniquement lorsque le résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de base et des conditions définitives pertinentes, ou lorsqu'il ne fournit pas, par rapport aux autres parties du Prospectus de base et des conditions définitives, les informations clés pour aider les investisseurs à prendre la décision d'investir ou pas dans les titres ;(f) le produit n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.
INFORMATIONS CLÉS CONCERNANT L'ÉMETTEUR
Qui est l'Émetteur des Titres ?
Domicile et forme juridique, loi à laquelle l'Émetteur est assujéti et pays d'enregistrement L'émetteur des Titres est Valour Structured Products Inc. L'Émetteur a été enregistré le 18 juin 2019 en tant que société à responsabilité limitée aux îles Caïmans et est inscrit au Registre des entreprises en tant que société exonérée aux îles Caïmans. Son LEI est 9845001E5QX8B53C0N90.
Activités principales de l'Émetteur

L'Émetteur agira en tant qu'émetteur de certificats négociés en bourse liés à divers actifs numériques et d'autres instruments dans les secteurs technologiques, ainsi que la couverture de ceux-ci, y compris, mais sans s'y limiter, celle des Titres.

Actionnaires principaux, y compris ceux détenus ou contrôlés directement ou indirectement et par qui

L'Émetteur est une filiale à 100 % de DeFi Technologies Inc., une société cotée à la bourse NEO à Toronto, au Canada. Son LEI est 5299001HQSUZC5GLA504.

Principaux directeurs généraux

L'Émetteur possède deux directeurs : Johan Wattenström et Olivier Roussy Newton.

Contrôleurs légaux

RSM Cayman Ltd, Zephyr House, Mary Street, George Town, Cayman Islands. Adresse postale : PO Box 10311, Grand Cayman KY1-1003, Cayman Islands.

Quelles sont les informations financières clés concernant l'Émetteur ?

Compte de résultat pour les titres sans participation au capital

	Année	Année - 1	Provisoire	Provisoire comparé à l'année antérieure
* Profit/perte d'exploitation ou autre mesure similaire d'états de performance financière	(644 587)	(19 607)	S/O	S/O

Bilan pour les titres sans participation au capital

	Année	Année - 1	Provisoire
* Dette financière nette (dette à long terme plus dette à court terme moins trésorerie)	(65904 + 96366) - 1712630 = -1550360	(3037360) + 3037360=0	S/O
# Ratio courant (actifs courants/passifs courants)	1748303/96366=18,14	111975 / 21338 = 5,25	S/O
# Ratio d'endettement (total du passif/total des capitaux propres)	162270 / 2132793 = 0,07608333	21338/3037360=0,00703	S/O
# Ratio de couverture des intérêts (résultat d'exploitation/charges d'intérêts)	S/O	S/O	S/O

État des flux de trésorerie pour les titres sans participation au capital

	Année	Année - 1	Provisoire	Provisoire comparé à l'année antérieure
* Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation	(2 066 406)	1 731	S/O	S/O
* Flux de trésorerie nets des activités financières	2 842 029	1	S/O	S/O
* Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	823 236	110 243	S/O	S/O

Les informations financières clés fournies dans les présentes se basent sur les états financiers les plus récents de l'Émetteur et reflètent la situation financière de l'Émetteur avant le lancement des premiers Certificats auxquels se réfèrent les présentes Conditions définitives.

Quels sont les principaux risques spécifiques à l'Émetteur ?

Dépendance aux futurs développements du secteur des actifs numériques

La seule activité commerciale de l'Émetteur est actuellement l'émission de certificats relatifs à diverses cryptomonnaies et leur couverture. Par conséquent, des événements touchant l'ensemble de l'industrie avec un impact négatif sur les cryptomonnaies poseront des risques pour l'Émetteur. Beaucoup de protocoles de cryptomonnaies sont basés sur des logiciels à code source ouvert en constante évolution, de sorte qu'à l'avenir, il est possible que l'émetteur ne soit pas en mesure de s'adapter à de tels développements. La perception et la confiance dans les actifs numériques peuvent soudainement changer, ce qui pourrait réduire la capacité de l'Émetteur à accéder à ses sous-jacents sur les échanges de cryptomonnaie pertinents. L'Émetteur est également exposé au risque que ses contreparties ne remplissent pas leurs obligations, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur son activité.

Risques associés à la possession de Portefeuilles et de jetons Bitcoin

Au lieu de vrais jetons Bitcoin (BTC) (qui sont hébergés sur la blockchain), un Portefeuille d'actifs numérique héberge l'information nécessaire pour effectuer une transaction. Ces justificatifs numériques sont nécessaires pour utiliser BTC et y accéder. Un mauvais traitement de portefeuilles ou clés privées entraînerait très probablement la perte de l'ensemble ou d'une partie importante des actifs en question et aurait un effet dévastateur sur la capacité de l'Émetteur à remplir ses obligations associées aux Titres.

Risques associés à l'organisation de l'Émetteur

L'Émetteur a été formé très récemment en juin 2019 et, du fait de la brièveté de son existence, n'a pas encore eu la possibilité de démontrer qu'il peut dégager un profit sur la base de son modèle commercial. Les investisseurs dans les Titres seront exposés à la solvabilité de l'Émetteur. Aucune caution, garantie ou autre forme de protection de créancier n'est disponible pour les investisseurs dans les Titres. Les autres risques opérationnels incluent la possibilité de routines internes insuffisantes, les erreurs humaines ou celles causées par les systèmes informatiques. En cas de violation ou autre non-respect des règles et directives internes de l'Émetteur en matière de couverture, d'activités de négociation sur le marché secondaire et/ou d'hébergement d'actifs numériques, ou si une attaque perpétrée de l'extérieur a lieu dans ses bureaux ou sur ses systèmes, l'Émetteur peut subir d'importantes pertes économiques et sa réputation peut être compromise.

Facteurs de risques réglementaires ou juridiques

L'Émetteur est assujéti aux lois et réglementations des îles Caïmans. L'Émetteur ne peut pas anticiper complètement tous les changements pouvant être apportés aux lois et réglementations applicables, ni l'éventuel impact de ces changements. La capacité de l'Émetteur de mener ses activités dépend de la capacité à respecter les règles et réglementations. La violation de réglementations applicables à l'Émetteur peut entraîner des pénalités ou une publicité négative qui peuvent avoir un effet négatif important sur l'activité, ce qui à son tour peut réduire les résultats d'exploitation et affecter la situation financière de l'Émetteur.

L'Émetteur est soumis à de nombreuses formes d'imposition. La loi et l'administration fiscales sont complexes et obligent souvent l'Émetteur à prendre des décisions subjectives, susceptibles de ne pas être acceptées par les autorités fiscales. De tels désaccords peuvent déboucher sur des différends juridiques et un éventuel versement de montants importants sous forme d'impôts, d'intérêts et de pénalités, susceptibles d'avoir un effet significatif sur les résultats d'exploitation de

l'Émetteur. L'implication de l'Émetteur dans de tels règlements ou procédures ainsi que d'éventuelles nouvelles dispositions légales ou réglementaires, des décisions des autorités publiques ou des changements concernant l'application ou l'interprétation de dispositions légales ou réglementaires existantes ou des décisions des autorités publiques applicables aux opérations de l'Émetteur, aux Titres et/ou aux actifs sous-jacents peuvent affecter négativement l'activité de l'émetteur ou un investissement dans les Titres.

Concurrence

Il existe plusieurs autres émetteurs qui ont émis des produits Tracker similaires sous différentes formes et sur différents marchés. Si l'Émetteur ne parvient pas à faire face à ses concurrents ou si la concurrence devait s'accroître de façon significative suite à l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché, de tels développements pourraient fortement affecter la rentabilité et la solvabilité de l'émetteur.

INFORMATIONS CLÉS SUR LES TITRES

Quelles sont les principales caractéristiques des Titres ?

Type et classe de Titres offerts et numéro(s) d'identification

Les Titres sont des certificats sans participation au capital suivant synthétiquement la performance du prix de Bitcoin (BTC) en USD moins une composante de frais, et de code ISIN CH0573883474. Les Titres seront libellés en EUR et il y aura par conséquent une exposition au taux de change entre USD et EUR.

Les Titres sont compensés via SIX SIS et Euroclear Sweden.

Monnaie, dénomination, nombre de Titres émis et échéance des Titres

La monnaie des Titres sera l'Euro (« **EUR** ») (la « **Devise de règlement** »). Le nombre de Titres à émettre dans la Tranche N° 1 peut atteindre 3 000 000 Titres. Des Tranches additionnelles peuvent être émises conformément aux Conditions définitives séparées.

Les Titres peuvent être émis en tant que Titres sans maturité, c.-à-d. sans date de maturité programmée. La Reprise par l'Émetteur et/ou le Retour par le Détenteur peuvent donner lieu à un rachat anticipé.

Droits attachés aux Titres et limitations aux droits

Les Titres ne sont pas à capital protégé et le Montant de Règlement payable au moment du rachat peut aller jusqu'à zéro. Les Titres ne produisent pas d'intérêts. Dans le cas d'un futur « fork » de la blockchain sous-jacente, l'Émetteur fera toujours tout ce qui est en son pouvoir – en procédant d'une manière commercialement raisonnable et en prenant dûment en considération tout fardeau administratif et toute contrainte liée à une disposition légale ou réglementaire, à l'émission ou à la compensation – pour maximiser la valeur pour les acquéreurs de Titres.

La valeur d'un titre est calculée comme la moyenne arithmétique du prix de Bitcoin (BTC) en USD sur les marchés sous-jacents. La valeur est convertie de USD en EUR, selon la monnaie dans laquelle les Titres ont été émis. Les frais de gestion courus sont soustraits de la valeur obtenue, et le montant résultant est multiplié par le « Multiplicateur » inclus dans les conditions définitives. La somme constitue la valeur des Titres. Aucune garantie n'est attachée aux Titres.

Ni ISP Securities Ltd ni aucun de ses actionnaires, cadres, employés, conseillers, représentants ou agents ne sera tenu responsable, de quelque façon que ce soit, de tout(e) perte, frais, dommage, dépense ou désagrément encouru(e) par les Détenteurs ou toute tierce partie pour (i) toute performance négative ou médiocre des actifs formant les actifs sous-jacents des Certificats ou (ii) toute(s) décision(s), acte(s), omission(s), fraude(s) et plus généralement tout acte pouvant résulter d'une quelconque action commise ou omise par tout débiteur, détenteur, emprunteur ou dépositaire des actifs sous-jacents des Certificats.

Droit applicable : Les Titres sont régis par la loi suédoise.

Statut des Titres

Les Titres constituent des obligations directes, inconditionnelles, non subordonnées et non garanties de l'Émetteur et seront toujours de même rang (pari passu) et sans aucune préférence entre eux.

Description des restrictions sur la libre négociabilité des Titres

Les Titres sont librement transférables, mais les détenteurs peuvent le cas échéant être soumis à des restrictions d'achat ou de transfert concernant les Titres en vertu des lois locales auxquelles ils peuvent être soumis. Chaque détenteur doit se conformer à ces restrictions à ses propres frais.

Sur quel(s) marché(s) les Titres seront-ils négociés ?

L'Émetteur fera initialement une demande d'admission à la négociation sur Nordic Growth Market (NGM) en Suède. Plus tard, et sous réserve d'exigences réglementaires, l'Émetteur pourra demander que les Titres soient admis à la négociation sur un marché réglementé ou tout autre marché, tel qu'un MTF, en Suède et, sous réserve d'exécution des mesures de notification pertinentes, en Allemagne et/ou dans tout autre État membre de l'EEE.

Quels sont les principaux risques spécifiques aux Titres ?

Les Titres sont soumis aux risques clés suivants :

Généralités

Les Titres sont conçus pour refléter la performance de l'actif sous-jacent, c.-à-d. le prix de Bitcoin (BTC). L'actif sous-jacent est libellé en USD tandis que les Titres seront négociés en EUR, ce qui implique que la valeur des Titres est soumise aux fluctuations du taux de change entre USD et EUR. Les Titres représentent donc une exposition synthétique à BTC et au USD via une créance non garantie détenue par l'investisseur jusqu'à ce qu'ils soient vendus, rachetés ou périmés. Les Titres ne sont par conséquent ni entièrement ni partiellement à capital protégé du fait de la loi ou de leur conception et posent donc un risque pour les investisseurs vu que ceux-ci pourraient perdre tout ou partie du montant investi. Le rendement des Titres peut être supérieur ou inférieur au rendement d'un investissement comparable directement dans l'actif sous-jacent.

Les prix historiques ne sont pas une garantie ni une indication des futurs niveaux de prix des Titres et/ou de BTC vis-à-vis de l'USD. Les schémas de négociation historiques ne se répètent pas nécessairement : si un investisseur se base sur les schémas de négociation historiques dans le contexte d'un investissement pour l'avenir, il ne peut y avoir de garantie que cela débouchera sur un investissement rentable. Un investisseur individuel dans les Titres peut aussi être exposé aux changements des environnements réglementaire et fiscal, à la fois à un niveau personnel et par le fait de posséder un instrument qui suit la performance d'un actif sous-jacent qui peut faire l'objet de changements de même type. Les changements réglementaires ciblant les cryptomonnaies peuvent se concentrer sur une limitation des possibilités d'investir dans de tels actifs ainsi que dans des titres négociables liés à de tels actifs, ce qui peut compromettre la capacité des investisseurs de

se dessaisir d'un investissement dans les Titres. De façon similaire, des changements au niveau des régimes fiscaux peuvent créer des mesures dissuasives pour éviter les investissements dans les actifs numériques ou dans les titres négociables liés à de tels actifs.

Risques liés à la conception technique des cryptomonnaies pouvant entraîner une perte de confiance

Le code source de nombreux actifs numériques, y compris Bitcoin, est public et peut être téléchargé et consulté par n'importe qui. Nonobstant cela, un bug non encore découvert et réparé peut exister dans le code concerné, ce qui peut mettre en péril l'intégrité et la sécurité d'un ou de plusieurs de ces réseaux. D'autres risques techniques potentiels incluent des mineurs qui, pour des raisons encore inconnues, cesseraient d'enregistrer les transactions effectuées ou des attaques potentielles de hackers : dans de telles éventualités, la confiance dans le protocole et le réseau diminuera, et le marché et la valeur de tels actifs numériques pourraient être dégradés.

Risques politiques et réglementaires affectant le marché des actifs numériques

Le statut légal des actifs numériques varie selon le pays et cette absence de consensus concernant leurs réglementation et imposition génère une insécurité sur leur statut légal. Il existe un risque que les politiques et les réglementations futures affecteront le marché des actifs numériques et les sociétés actives sur ces marchés. Il n'est pas possible de prédire la façon dont cela affectera le marché. Les futures réglementations et évolutions du statut légal sont des risques politiques susceptibles d'affecter l'évolution du prix des actifs numériques suivis. Si l'Émetteur omet de les respecter, cela peut entraîner des pertes et peut également avoir un impact négatif sur la capacité de l'Émetteur à poursuivre son activité. Les futures réglementations portant sur BTC et d'autres actifs numériques en général peuvent impacter négativement le marché de ces monnaies, ainsi que celles négociées sur les marchés connexes.

Facteurs de risques associés à l'actif sous-jacent et au marché secondaire

La détermination du prix sur le marché secondaire suit les mécanismes de marché habituels relatifs aux Titres et à leur exposition. Les niveaux de prix sur le marché secondaire peuvent au fil du temps devenir supérieurs ou inférieurs au prix auquel les investisseurs ont acheté leurs Titres. Bien que la détermination du prix des Titres sur le marché secondaire soit basée sur des modèles de calcul établis, elle dépend aussi du développement sous-jacent du marché ainsi que de la conception du marché de la note de crédit de l'Émetteur et de la durée restante probable des Titres. Même si les Titres sont cotés sur un marché réglementé en Suede et sont donc disponibles à la négociation sur ce marché, il est possible qu'il n'y ait pas toujours un écart des cours acheteur/vendeur ou un volume suffisant sur le marché pour exécuter la commande voulue d'un investisseur du fait que les obligations du teneur de marché sont limitées. Une perturbation à ce niveau peut avoir pour conséquence que les investisseurs soient incapables de vendre leurs Titres à un certain moment ou à un prix comparable à des investissements similaires disposant d'un marché secondaire existant et fonctionnel. Le manque de liquidité pourrait, en plus d'une interruption des transactions sur le marché secondaire, avoir un effet négatif sur la valeur de marché des Titres.

La valeur de BTC est calculée en tant que moyenne non pondérée des échanges pertinents du prix moyen pondéré pour la période d'évaluation de chaque échange sous-jacent (séparément). Cependant, durant le reste d'une journée de négociation, il est tout à fait possible que des forces du marché permettent des écarts entre les mouvements des prix des Titres pertinents et les mouvements des prix de BTC. Il est hors du pouvoir de l'Émetteur de garantir que ses Titres soient négociés continuellement à un prix égal à la valeur de la cryptomonnaie sous-jacente ou de garantir que tout niveau de variation entre prix offert/demandé ou la valeur du sous-jacent ne dépasse pas certaines marges.

Pas de création de valeur ni évitement de perte suite aux forks, airdrops et autres Événements de transformation

Si un « fork », un « airdrop » ou un autre Événement de transformation (tel que défini dans les Conditions) a eu lieu, l'Agent de calcul déterminera, à sa seule et absolue discrétion, si une quelconque mesure sera prise pour tenir compte d'un tel événement et, si oui, comment et dans quelle mesure. Les détenteurs ne doivent pas supposer que tout événement de ce type entraînera une quelconque création de valeur au profit des détenteurs. Par conséquent, il y a un risque que les détenteurs ne profitent pas de toute valeur réelle ou perçue résultant de et/ou disponible à l'occasion de l'événement pertinent et/ou ne soient pas en mesure d'éviter ou de réduire toute perte associée à un tel événement.

Perception, Évolution, Validation et Évaluation

Un actif numérique ne représente pas une valeur intrinsèque ni une forme de crédit. Sa valeur est une fonction de la perspective des participants sur le marché de cet actif numérique. Le prix de l'actif numérique fluctue en fonction des pressions de l'offre et de la demande qui s'accumulent sur le marché où il est négocié. La manière la plus courante de déterminer la valeur d'un actif numérique est par le biais d'un ou de plusieurs échanges de cryptomonnaie où cet actif numérique est négocié. Les protocoles pour de nombreux actifs numériques tels que BTC sont accessibles au public et en développement. Le développement et l'acceptation plus poussés des protocoles dépendent de plusieurs facteurs. Le développement de l'un de ces actifs numériques peut être empêché ou retardé. Si le développement des protocoles relatifs à Bitcoin était empêché, retardé ou stoppé, cela pourrait affecter négativement la valeur de l'actif numérique associé, ce qui à son tour affecterait la valeur des Titres.

Risques de cybersécurité

Une attaque à 51 %, ou attaque majoritaire, est une action négative entreprise contre un réseau blockchain par un seul mineur ou un groupe de mineurs agissant ensemble. En contrôlant au moins temporairement une majorité de la puissance de minage du réseau, ils seraient probablement en mesure de modifier la blockchain en leur faveur, par exemple en bloquant les transactions, en inversant des transactions, en utilisant deux fois les pièces virtuelles ou en causant d'autres préjudices.

Facteurs de risque relatifs au Rachat par l'Émetteur et au Retour par l'Investisseur

Les Titres peuvent être rachetés de manière anticipée à l'initiative de l'Émetteur. Un rachat à l'initiative de l'Émetteur peut entraîner le rachat des Titres lorsque leur valeur est inférieure à leur prix d'achat. De façon similaire, l'investisseur peut individuellement exiger le rachat anticipé d'une partie ou de l'ensemble des Titres qu'il détient. La valeur des Titres sera déterminée par l'Émetteur à une date ultérieure, après réception de l'avis.

Un potentiel retrait de la cotation relève également de ce narratif si un ou plusieurs marchés réglementés décident que les Titres ne doivent plus être admis à la négociation, indépendamment du fait que cela résulte de circonstances attribuables à l'Émetteur, aux Titres, Bitcoin, au teneur de marché et/ou à une modification des règles ou toute autre raison. Il y a un risque que l'Émetteur ne réussisse pas à faire en sorte que les Titres soient admis à la négociation sur un autre marché réglementé, MTF ou autre marché. Un tel cours des choses est susceptible d'aggraver la liquidité, les possibilités de cession et la valeur de marché des Titres et crée donc des risques de pertes pour les investisseurs. Si un retrait de la cotation devait survenir, l'Émetteur exercera son droit de rachat anticipé des Titres. Un tel règlement anticipé surviendra après une période de préavis et la détermination de la valeur des Titres à une telle date ultérieure exposera l'investisseur à la volatilité des Titres, ce qui signifie que la valeur des Titres pourra baisser jusqu'au jour de l'évaluation, avec pour conséquence qu'un investisseur pourra perdre une partie ou l'intégralité de l'investissement.

**INFORMATIONS CLÉS SUR L'OFFRE DES TITRES AU PUBLIC ET L'ADMISSION
À LA NÉGOCIATION SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ**

Dans quelles conditions et à quelles échéances puis-je investir dans ce Titre ?

Les Titres ne seront pas offerts au public. L'Émetteur fera initialement une demande d'admission à la négociation sur Nordic Growth Market (NGM) en Suède. Les investisseurs qui désirent acquérir les Titres doivent s'adresser à leur propre courtier en valeurs mobilières ou autre intermédiaire financier pour acheter les Titres sur ledit marché et procéderont de la sorte sous réserve des arrangements existants entre l'investisseur et le courtier ou un autre intermédiaire financier pertinent.

Estimation des frais facturés à l'investisseur par l'Émetteur/offrant

Les Titres comprennent des frais annuels de base de 0% au lancement avec un niveau maximum à 0,025. Les investisseurs dans le produit peuvent déboursier des frais de courtage, commissions, frais de négociation, spreads ou autres frais additionnels lorsqu'ils investissent dans ces Titres.

Qui est l'offrant et/ou la personne demandant l'admission à la négociation ?

Les Titres ne seront pas offerts au public. L'Émetteur fera initialement une demande d'admission à la négociation sur Nordic Growth Market (NGM) en Suède. Un investisseur souhaitant acquérir ou acquérant un quelconque Titre auprès d'un courtier en valeurs mobilières ou autre intermédiaire financier procédera de cette façon sous réserve des arrangements existants entre l'investisseur et le courtier ou un autre intermédiaire financier pertinent. Les offres et les ventes des Titres à un tel investisseur par de tels tiers seront réalisées conformément à toutes conditions et autres arrangements existants entre ce tiers et cet investisseur, y compris les arrangements relatifs aux prix, allocations et règlements.

Pour quelle raison ce Prospectus est-il produit ?

Raisons de l'offre

Le Prospectus de base a été préparé pour les besoins de l'admission à la négociation sur des marchés réglementés des Titres ainsi que pour pouvoir offrir les Titres au public dans différents États membres de l'UE. Les recettes tirées de l'émission de tout Titre seront utilisées pour acquérir un montant équivalent d'actifs sous-jacents pertinents pour cette série ou autrement pour couvrir les obligations de l'Émetteur en vertu des Titres pertinents.

Pas de convention de souscription avec engagement ferme

L'offre des Titres ne fait pas l'objet d'une convention de souscription avec engagement ferme.

Conflits importants concernant l'émission/offre

L'Émetteur interviendra en tant qu'Agent de calcul et calculera donc les montants à payer aux investisseurs en vertu des Conditions. En tant qu'Agent de calcul, l'Émetteur peut avoir besoin de déterminer si certains événements ont eu lieu ou si certains ajustements seront faits par exemple en cas de disruptions du marché. Par conséquent, des situations de conflit d'intérêt peuvent survenir entre les intérêts de Valour en tant qu'Émetteur et les intérêts des investisseurs. La méthode de calcul de l'Émetteur est visible de façon transparente à tout moment sur le site Internet de l'Émetteur (www.valour.com).